

COMITE SYNDICAL DU MARDI 19 DECEMBRE 2023

Le mardi 19 décembre 2023 à 9H45, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation générale**.
Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
104	35+18	53
Quorum		52
Total des voix (P +R)		77
Majorité absolue		39

ETAIENT PRESENTS :

26 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

M.	Vincent ALLEVAR, délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
Mme	Marie-Laurence ANZALONE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Ms	Guy ALBRAND, délégué de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
	Jean-Marc BALDI, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Félix BOREL, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Yvan BOURELLY, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
Mme	Catherine BOUSSAC, déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Ms	Romain BUCHAUT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
	Roland CARLIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Claude CHEILAN, délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
Mme	Elisabeth CLAUZIER, déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance
Ms	Serge CURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Louis-Pierre FABRE, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Olivier FREGEAC, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
	Philippe GINOUX, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
Mme	Sylvie GREGOIRE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
M.	Gérard JUSTINESY, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mme	Samantha KHALIZOFF, déléguée de la Communauté Territoriale Sud Luberon,
Ms	Juan MORENO, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech
	Christian ONTIVEROS, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Mme	Isabelle PORTEFAIX, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
Ms	Jean-Louis ROBERT, délégué de la Communauté Territoriale Sud Luberon
	André ROUSSET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Jean-Pierre TEMPLIER, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech
	Jean-Michel TRON, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
	Yves WIGT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

1 représentant du Conseil Départemental des Bouches du Rhône disposant chacun de 5 voix :

Mme | Hélène GENTE-CEAGLIO

1 représentant du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence disposant de 5 voix :

Mme | Elisabeth JACQUES

Mme Noëlle TRINQUIER
M. Christian MOUNIER

5 représentants du collège communal disposant d'une voix chacun :

Ms Vincent DAVAL, délégué de Mallemort représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
Lucien GALLAND, délégué de Pertuis, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants
Denis HUET, délégué de Manosque, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants
Mme Marie-Christine LAZARO, déléguée de Tallard, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
M. Jean-Marc LUNEL, délégué de Puget, représentant le sous collège des communes de moins 1 500 habitants

ETAIENT REPRESENTES :

1 représentant du Conseil Départemental de Vaucluse disposant de 5 voix :

M. Jean-François LOVISOLO, par Noëlle TRINQUIER

1 représentant du Conseil Départemental des Hautes Alpes disposant de 5 voix :

M Christian HUBAUD par Elisabeth JACQUES

12 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

M. Jean-Michel ARNAUD, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance par Marie-Christine LAZARO
Mme Marylène BONFILLON, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence par Yves WIGT
M. Gérard DAUDET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Gérard JUSTINESY
Mme Natacha ESMIEU, déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance par Elisabeth CLAUZIER
Ms Jacques FORTOUL, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon par Louis -Pierre FABRE
René JAUFFRET, délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération par Roland CARLIER
Fabrice MARTINEZ TOCABENS, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, par Isabelle PORTEFAIX
Roger PELLENC, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Romain BUCHAUT
François PREVOST, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure par Claude CHEILAN
Mme Alain ROUX, délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération par Jean-Louis ROBERT
Pierre-Yves VADOT, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance par André ROUSSET
Nathalie VANNI, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération à Philippe GINOUX

4 représentants du collège communal disposant d'une voix :

M. Jean-Pierre SEISSON délégué de la Commune de Châteaurenard par Marie-Laurence ANZALONE
Mme Sylvie BELMONTE, déléguée de Ganagobie par Vincent DAVAL
Ms Régis ROUMIEU, délégué de Ventavon par Lucien GALLAND
Rémy ODDOU, délégué de Lettret par Jean-Marc LUNEL

ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :

Ms Pascal BREBION, commune de la Roque d'Anthéron
Roland GIRAUD, commune de Villeneuve
Olivier GUIROU, délégué suppléant de la Métropole Aix Marseille Provence
Christian PAPUT, délégué suppléant de la commune de Tallard
Mmes Véronique BOUTEILLE, SMAVD
Ms Frédérique COUTAZ, SMAVD
Christian DODDOLI, SMAVD
Julien GOBERT, SMAVD
Bertrand JACOPIN, SMAVD
Philippe PICON, SMAVD

Délibération n° 2023-72
Formation Générale

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 19 DECEMBRE 2023

Analyse de la qualité de l'eau en Durance en rapport avec l'usage de baignade

La mise en valeur des bords de Durance au cours des dernières années entraîne une fréquentation importante, et en période estivale, un usage croissant de la rivière pour l'usage « baignade ». En l'absence de sites spécifiquement aménagés, aucune analyse de la qualité de l'eau de la Durance n'est réalisée au regard de cet usage spécifique. A la demande du comité syndical, le SMAVD a donc procédé à un recensement et à une première évaluation de la qualité des eaux de la Durance dans les secteurs les plus fréquentés pour la baignade par les riverains et touristes.

L'inventaire des zones de baignade connues a mis en évidence un phénomène bien circonscrit à un secteur s'étendant de Pertuis à Mallemort, soit une douzaine de communes. Quelques sites ont été ponctuellement relevés hors de ce périmètre mais restent peu fréquentés.

Deux campagnes d'analyses ponctuelles ont été réalisées durant les étés 2022 et 2023, portant sur les paramètres bactériologiques classiquement analysés sur les sites de baignade en eau vive. Les résultats montrent globalement une eau de très bonne qualité, à la fois sur la rivière et les quelques plans d'eau analysés.

En revanche, des analyses complémentaires, réalisées notamment en moyenne Durance, montrent que lors d'épisodes orageux la qualité bactériologique peut être dégradée à un niveau justifiant localement l'interdiction de la baignade.

Situation juridique

Le Code de la Santé Publique (CSP) indique qu'une eau de baignade est « toute partie des eaux de surface dans laquelle la commune s'attend à ce qu'un grand nombre de personnes se baignent et dans laquelle elle n'a pas interdit la baignade de façon permanente. » (art. L.1332-2 du CSP). D'autre part, la personne responsable d'une eau de baignade est le déclarant de la baignade ou, à défaut de déclarant, la commune compétente sur le territoire où se situe l'eau de baignade (art. L.1332-3 du CSP).

Un site en rivière fréquemment utilisé pour l'usage baignade est donc, par destination, une « eau de baignade » dont la responsabilité revient à la commune. Du point de vue de la surveillance de la qualité des eaux, le CSP précise dès lors que les exigences sur un tel site sont identiques à celles d'une baignade aménagée :

- Référencer la baignade
- Etablir un profil de baignade recensant les sources potentielles de pollution
- Etablir et réaliser un programme de surveillance de la qualité de l'eau
- Communiquer auprès du public les résultats des analyses de qualité d'eau

La baignade peut notamment être interdite temporairement, par le biais d'un arrêté municipal, pour des raisons sanitaires si la présence avérée de pollution menace la santé des baigneurs.

Suites à donner

Ces premières campagnes d'analyses ont mis en évidence une bonne qualité bactériologique de l'eau de la Durance. Toutefois ce paramètre évoluant assez rapidement, il est prévu à l'été 2024 la réalisation d'analyses mensuelles pour mieux appréhender cette variabilité. Un focus sera également réalisé sur les périodes orageuses pour mieux évaluer l'impact et le temps de retour à une eau de bonne qualité.

**Le Comité Syndical,
A l'unanimité,**

- **PREND ACTE** de la poursuite des campagnes d'analyses réalisées en 2023 sur l'année 2024.

CERTIFIE EXECUTOIRE, LE - 5 JAN. 2024

Le Président

Yves WIGT



Le Président

Yves WIGT